

## Affectation sur la demande (3<sup>ème</sup> et 2GT)

Ce principe implique que soient saisis dans le logiciel les vœux émis par les familles. Dès lors, plusieurs cas de figure peuvent se présenter :

Si les demandes saisies et traitées par Affelnet sont conformes avec les propositions du conseil de classe : aucune intervention ne s'impose, l'affectation est validée, l'élève devra présenter la fiche de liaison mentionnant cet accord à son établissement d'accueil.

Si les demandes ne sont pas conformes : l'entretien avec le chef d'établissement permet de trouver un accord. Si cet accord est conforme avec les vœux, rien ne bouge ; par contre si cet accord implique que les vœux soient modifiés (voire créés), l'établissement transmet à Mme Berthouin ([dee2.ia82@ac-toulouse.fr](mailto:dee2.ia82@ac-toulouse.fr) Fax 05.61.17.73.58) la « fiche de vœux complémentaires » produite par le SAIO. Le serveur ne rouvrant pas, toutes les modifications qui interviendront du fait d'un désaccord entre les vœux saisis et les décisions prises seront traitées manuellement.

Si le désaccord persiste et que la famille fait appel, la fiche de vœux complémentaires sera jointe aux documents qui servent ordinairement à la commission d'appel. Comme pour le cas mentionné ci-dessus, le traitement des désaccords qui persistent à l'issue de l'appel fera l'objet d'une procédure manuelle (recalcul du barème et intégration du candidat en liste principale ou supplémentaire).

Dans les cas où les vœux saisis ne sont pas conformes aux décisions de l'institution, les établissements d'accueil, faute de justificatif, ne procéderont pas à l'inscription des élèves. Ceux-ci se retourneront vers leurs établissements d'origine pour s'inscrire en redoublement ou verront leur fiche de vœux complémentaires traitée par l'inspection académique.

Le schéma ci-dessous résume les différents cas de figure qui peuvent se présenter lors des procédures d'affectation et d'orientation.

## Synopsis des procédures impliquées par le découplage des procédures d'orientation et d'affectation (affectation sur la demande).

